

# L'ESSENTIEL DE L'INFO

## LE SCSI REÇU PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Après une visioconférence du ministre de l'Intérieur avec l'ensemble des OS représentatives le 13 octobre, c'est Emmanuel Macron qui a reçu à l'Élysée les syndicats policiers le jeudi 15 octobre. Cette rencontre faisait suite aux multiples attaques qui ont pris pour cible nos collègues de PJ et de sécurité publique ces dernières semaines.



Christophe Rouget et Sabrina Rigollé y ont représenté les officiers de police afin de porter notre parole auprès du chef de l'État. Si des annonces encourageantes ont été faites concernant notamment la reconnaissance, la parité PN/GN dans les décorations, la protection des policiers et la réponse pénale aux agressions les visant, le SCSI demeure vigilant pour que ces échanges constructifs soient suivis d'effets concrets. Le président s'est engagé à recevoir à nouveau les OS dans un an pour un bilan d'étape.

## TEMPS DE TRAVAIL



### • EXPÉRIMENTATION DU BADGEAGE A POSTERIORI

Trois sites pilotes ont été retenus par la DRCPN et le STSI2 pour expérimenter le module de badgeage *a posteriori* dans les cinq jours francs : la CSP d'Évry (91) pour la DCSP ainsi que l'Office central de lutte contre le crime organisé et la sous-direction des ressources, de l'évaluation et de la stratégie pour la DCPJ. Ce test en conditions réelles est actuellement en cours pour une durée de 15 jours.

Le SCSI souhaite que cette période soit mise à profit pour régler les derniers problèmes techniques qui n'ont que trop retardé le déploiement de ce module attendu par les officiers.

### • RPS ET RÉGIME CYCLIQUE

Concernant les officiers qui travaillent en cyclique, les RPS n'avaient pas été prévus par GEOPOL. Le SCSI est intervenu auprès de la DRCPN et la rectification par le STSI2 va intervenir prochainement afin de créditer les RPS générés dans le cadre de la DMJ (durée moyenne journalière) depuis le 1er janvier.

## GALONS EF ET GRAF DISPONIBLES SUR VETIPOL



Le bureau de l'habillement du SAILMI avait indiqué au SCSI cet été que la validation des modèles de galons de commandant divisionnaire et commandant divisionnaire fonctionnel avait été retardée par la crise sanitaire. Ces nouveaux galons sont désormais produits et disponibles dans les différents vestiaires de VETIPOL.



## AUDIENCE DCCRS

Une délégation du SCSI comprenant Christophe Rouget et Jean-Marc Cortes a rencontré le lundi 12 octobre Mme Pascale Dubois, nouvelle directrice centrale des CRS, et son adjoint M. Kauffman. Ces premiers échanges ont été riches et ont permis d'aborder différents sujets spécifiques aux CRS dont voici les principaux :

\* **IRP** ➡ la récente révision des arrêtés listes des IRP difficiles et de chefs de service a nourri la réflexion sur les abondements à venir. Le fléchage de nouvelles IRP chefs de service a été laborieux, aussi nous proposons d'envisager pour la suite de cibler précisément des postes en zone et en centrale. Il est en effet nécessaire d'offrir une attractivité et de valoriser la responsabilité et l'expérience exigée sur certains postes comme les chefs SAO

zonaux par exemple.

\* **TEMPS DE TRAVAIL** ➡ WinSG ne permet pas l'enregistrement de tous les compteurs issus de l'APORTT. La DCCRS passera sous GEOPOL NG en 2021. Un groupe de travail sera formé pour l'intégration des horaires très spécifiques des officiers dans cette direction. Nous avons souligné qu'il sera alors opportun de faire un bilan de l'application du cas 2 hors compagnies de MO.

\* **ASTREINTE** ➡ à l'instar des autres directions et des DZ, l'enveloppe de l'astreinte doit prévoir l'indemnisation des astreintes des officiers des compagnies en déplacement.

\* **DÉMOGRAPHIE** ➡ le vieillissement du corps, le rôle et les perspectives des jeunes officiers en DCCRS sont une préoccupation avérée de notre organisation. Ainsi, le SCSI a créé en son sein un « groupe jeunes CRS » qui a vocation à prospérer. Nous avons insisté auprès de Mme Dubois sur la nécessité de conduire une stratégie pérenne qui leur permette d'asseoir leur position et de se projeter dans le cadre d'un parcours de carrière.

\* **4 OFFICIERS PAR COMPAGNIE** ➡ le SCSI, seule organisation syndicale à défendre 4 officiers par compagnie, propose une vision prospective pour l'intégration de jeunes recrues. La reprise durable des recrutements doit permettre d'y parvenir. Cela passe par une garantie de fluidité inter-directionnelle rapide, pour ceux qui le souhaitent, et des orientations valorisantes et responsabilisantes pour ceux qui s'inscriront dans une durée plus longue au sein de la maison CRS.

C'est un pari gagnant/gagnant pour la police nationale avec un renfort d'expertise pour la filière voie publique bien opportun compte-tenu de la réalité sociétale durable en matière d'ordre public. Mme la DCCRS, plutôt favorable a des compagnies à 3 officiers, a été très à l'écoute de ces propositions.

## FORFAIT « MOBILITÉS DURABLES »

La DRH du ministère de l'Intérieur a précisé les modalités d'application de ce nouveau dispositif que le SCSI vous présentait au mois de mai. Ce forfait offre la possibilité aux agents d'une prise en charge de leurs trajets en vélo ou en covoiturage à hauteur de 200€ par an.

Pour l'année 2020, la mesure étant entrée en vigueur au 11 mai, il sera possible de toucher au maximum 100€ pour ceux qui auront utilisé ces modes de transport alternatifs au moins 50 jours ouvrés entre le 11 mai et le 31 décembre. Il s'agira de 100 jours ouvrés à partir de 2021. Le versement s'effectuera en année n+1, soit à partir de février 2021 pour les fonctionnaires qui le demanderont cette année.

**L'attestation sur l'honneur et le formulaire de demande de forfait mobilités durables doivent parvenir au SGAMI avant le 31 décembre de l'année concernée.**

Pour rappel, les agents bénéficiant d'un logement de fonction, véhicule de service ou carte de transport ne peuvent prétendre à ce forfait.

